



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

**Procès-verbal de la Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 15 janvier 2020 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.**

**Sont présents :**

Madame la conseillère Françoise Lafrenière  
Monsieur le conseiller Richard Léveillé  
Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau  
Madame la conseillère Denise Soucy  
Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen  
Madame la conseillère Louise Robert

**Sont aussi présents :**

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard  
Madame l'adjointe exécutive Andrée Bertrand

**Citoyens :**

Gilles Labelle  
Jessie Gabie

Kamilia Labelle

---

**Avis de convocation**

Conformément aux articles 155 et 156 du Code municipal du Québec, la signification de l'avis d'ajournement a été constatée. En effet, tous les membres du conseil qui n'étaient pas présents à la séance ordinaire du 8 janvier dernier ont reçu l'avis spécial écrit de l'ajournement de ladite séance au 15 janvier prochain. Cet avis a été remis par la secrétaire-trésorière adjointe le 10 janvier dernier en mains propres. De plus, tous les membres du conseil sont présents lors de la présente séance, donc ils ne pourraient invoquer aucun défaut dans l'accomplissement des formalités, tel que le prévoit l'article 157 du Code municipal du Québec.

---

**Ouverture de la séance par la maire**

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

---

**2020-01-001 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-01-002 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2019**

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-01-003 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2019**

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-01-004 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2020**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-01-005 Adoption du rapport d'incendie du mois de décembre 2019**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau et il est résolu d'adopter le rapport d'incendie du mois de décembre 2019 tel que présenté par le directeur du service d'incendie Monsieur Marc Barbe.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-01-006 Adoption du rapport du service des travaux publics de décembre 2019**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu d'adopter le rapport du mois de décembre 2019 tel que présenté par le directeur des travaux publics Monsieur Martin Lafrenière.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-01-007 Journal des déboursés**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu d'adopter les comptes de la période, portant les numéros 10 720 à 10 780 inclusivement pour un montant total de 72 462.30 \$. La vérification du journal des déboursés a été faite par les conseillers suivants : Monsieur Richard Léveillé et Madame Louise Robert.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-01-008 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 49 à 52 au montant de 88 117.09 \$.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-01-009 Adoption du rapport financier**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 31 décembre 2019 tel que présenté par Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorière Yvon Blanchard.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-01-010 Abrogation de la résolution # 2019-11-341 intitulée « Vente de terrain à Monsieur Jonathan Poulin »**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu d'abroger la résolution # 2019-11-341 intitulée « Vente de terrain à Monsieur Jonathan Poulin ».

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-01-011 Vente de terrain à la société 9343-9982 Québec Inc.**

---



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de vendre 12 terrains à la société 9343-9982 Québec Inc., représentée par Jonathan Poulin, président, au montant de 20 000.00 \$, soient ceux-ci portant les numéros suivants : 5 281 136, 5 281 184, 5 281 189, 5 281 194, 5 281 195, 5 281 235, 5 281 292, 5 281 300, 5 281 301, 5 281 309, 5 281 314 et 5 281 341.

**Que** ladite société assume tous les frais relatifs aux transferts des terrains décrits ci-dessus.

**Autoriser** le maire, Monsieur Gary Lachapelle et le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-01-012      Renouvellement de l'adhésion 2020 auprès de  
Corporation des officiers municipaux en bâtiment et  
en environnement du Québec**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau et il est résolu de renouveler l'adhésion auprès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, au montant de 380.00 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-01-013      Positionnement face au Projet de loi # 48 portant sur  
la réforme de la fiscalité agricole**

---

**Considérant** le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles.*

**Considérant** que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole.

**Considérant** que le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités.

**Considérant** que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale.

**Considérant** que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux.

**Considérant** que pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables.

**Considérant** que le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle.

**Considérant** que le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec.

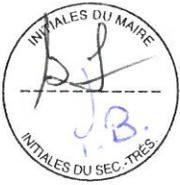
**Considérant** que ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec.

**Considérant** que le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu de que la municipalité de Lac-Sainte-Marie :

**Exprime** son désaccord avec le projet de loi no 48 dans sa forme actuelle.

**Demande** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

**Transmettre** une copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au ministre responsable de la région de l'Outaouais, Monsieur Mathieu Lacombe, au député provincial, Monsieur Robert Bussière, au député fédéral, Monsieur William Amos, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-01-014**      **Demande de contribution financière au Carrefour Jeunesse Emploi Vallée-de-la-Gatineau pour 2020-2021-2022**

---

**Considérant** que le Carrefour Jeunesse Emploi Vallée-de-la-Gatineau requiert un soutien financier afin de réaliser des activités soutenant le marché du travail de la région et que le renouvellement des ententes de participation au montant de 300.00 \$ par année avec toutes les municipalités de la région est en cours.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de verser la somme de 300.00 \$, à partir du poste budgétaire # 02-19000-970, à titre de soutien financier pour 2020, 2021 et 2022 au Carrefour Jeunesse Emploi Vallée-de-la-Gatineau et ce, dans le cadre de l'entente de participation avec la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-01-015**      **Renouvellement de l'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités 2020-2021**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de renouveler l'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités 2020-2021, au montant de 273.44 \$, taxes incluses, à partir du poste budgétaire # 02-13000-494.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-01-016**      **Adoption du Règlement # 2020-01-001 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2020**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu d'adopter le Règlement # 2020-01-001 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2020

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Canada  
Province de Québec  
MRC Vallée-de-la-Gatineau

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-01-001**

---

**RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

---

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil, tenue en date du 11 décembre 2019.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu que le conseil ordonne et statue par la présente ainsi qui suit, à savoir :

---



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

### ARTICLE 1 TAUX APPLICABLE SUR LA VALEUR IMPOSABLE AU RÔLE D'ÉVALUATION 2018

Taxes foncières générales	0.3741 /100\$ d'évaluation
Taxes distinctes agricoles	0.2684 /100\$ d'évaluation
Taxes service de la dette	0.1528 /100\$ d'évaluation
Taxes MRCVG	0.1093 /100\$ d'évaluation
Taxes Sûreté du Québec	0.0432 /100\$ d'évaluation
Taux des taxes spéciales : « Secteur Mont Ste-Marie »	
Taxe de secteur MSM-Eau	0.0716 /100\$ d'évaluation
Taxe de secteur MSM- Égout	0.0462 /100\$ d'évaluation

#### N.B.

Le total du taux de la taxe est donc de 0.6793/100\$ d'évaluation.  
Le total du taux de la taxe, distinct agricole, est de 0.5737 /100\$ d'évaluation.

### ARTICLE 2 DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Tranche de la base d'imposition de 50 900 \$ et moins :	0,5%
Tranche de la base d'imposition de 50 900,01 \$ à 254 400 \$ :	1,0%
Tranche de la base d'imposition de 254 400,01 \$ à 500 000 \$ :	1,5%
Tranche de la base d'imposition qui excède 500 000,01 et plus :	3,0%

Exonération droit supplétif mutation à l'égard d'un transfert 200.00\$  
Exonération droit supplétif mutation à l'égard d'un transfert décès 0.00\$

### ARTICLE 3 TARIF FIXE APPLICABLE SUR LES UNITÉS D'ÉVALUATION IMPOSABLES 2020

Développement économique et touristique	11.38\$
Fonds Bleu	2.75\$
50% Service de la police	60.31\$
CDE-LSM	5.37\$
Bacs roulants	47.05\$

EXEMPTION : Les immeubles reconnus comme étant une rue ou un chemin, privé ou public, ainsi que tout emplacement ne pouvant faire l'objet d'un permis de construction.

### ARTICLE 4 TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC (secteur MSM seulement)

<b>4-1</b>	<b>RÉSIDENTIEL (par unité de logement)</b>	
	Tarif de base	96.00\$
	Par chambre à coucher	48.00\$
	Par terrain vague résidentiel	102.00\$
<b>4-2</b>	<b>COMMERCIAL</b>	
	TAUX FIXE :	
	Ski-Entrepôt-Trappeur-etc.	7 832.00\$
	Golf	4 295.00\$

### ARTICLE 5 TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUT (secteur MSM seulement)

<b>5-1</b>	<b>RÉSIDENTIEL (par unité de logement)</b>	
	Tarif de base	500.00\$
	Par chambre à coucher	275.00\$
	Par terrain vague – résidentiel	500.00\$



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

<b>5-2</b>	<b>COMMERCIAL</b>
	TAUX FIXE :
	Ski 22 739.00\$

---

<b>ARTICLE 6</b>	<b>TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>
------------------	--

---

<b>6-1</b>	<b>TAUX FIXE RÉSIDENTIEL</b>
	Déchets domestiques – élimination 100.00\$
	Déchets domestiques – élimination ½ tarif 50.00\$
	Collecte sélective – recyclage 48.00\$
	½ tarif collecte sélective – recyclage 24.00\$

<b>6-2</b>	<b>TAUX FIXE COMMERCIAL</b>
	Commerces – élimination/recyclage 280.00\$
	Ski – Trappeur – Entrepôt, etc. 3 950.00\$
	Golf 1 568.00\$
	Garage 1 990.00\$

---

<b>ARTICLE 7</b>	<b>TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE VIDANGE DE FOSSES</b>
------------------	---

---

<b>7-1</b>	<b>VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE PAR INSTALLATION SEPTIQUE</b>
------------	--

Annuelle – vidange 2 ans – tarif annuel 100.00\$

Saisonnnière – vidange 4 ans – tarif annuel 50.00\$

En plus, toute fosse septique dépassant 2500 gallons sera tarifée annuellement 3\$ des 100 gallons supplémentaires.

Service après les heures ouvrables et les fins de semaine selon la disponibilité des employés, un montant supplémentaire de 120\$ sera exigé.

---

<b>ARTICLE 8</b>	<b>TERRITOIRE AGRICOLE</b>
------------------	----------------------------

---

Considérant la loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles pour l'ensemble du territoire agricole situé dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie :

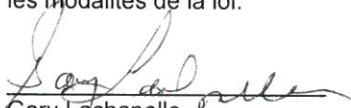
*« Les frais professionnels relatifs aux normes des distances séparatrices ainsi qu'aux normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes, telles que l'élevage à forte charge d'odeur, seront à la charge du demandeur ainsi que tous les frais reliés à la consultation publique tenue par la MRC Vallée-de-la-Gatineau, conformément exigences des lois applicables. »*

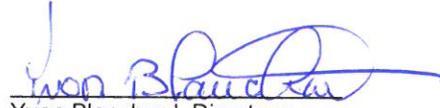
---

<b>ARTICLE 9</b>	<b>AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES</b>
------------------	---

---

Le présent règlement abroge tous les autres règlements similaires antérieurs. Le présent règlement sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020, selon les modalités de la loi.

  
Gary Lachapelle  
général, Maire

  
Yvon Blanchard, Directeur  
secrétaire trésorier

---

<b>2020-01-017</b>	<b>Formation «Intervenir à la suite d'une catastrophe – ce que l'on doit savoir sur les conséquences sanitaires et psychologiques pour mieux intervenir»</b>
--------------------	--

---



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Il est proposé par Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau et il est résolu d'inscrire Monsieur Martin Lafrenière à la formation «Intervenir à la suite d'une catastrophe – ce que l'on doit savoir sur les conséquences sanitaires et psychologiques pour mieux intervenir» qui se tiendra le 7 février prochain, à Gatineau.

**Acquitter** les frais d'inscription de 100.00 \$ à partir du poste budgétaire # 02-22000-454.

**Réserver** le véhicule municipal pour son déplacement à ladite formation.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-01-018      Renouvellement de l'adhésion 2020 auprès de Québec Municipal**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu de renouveler la cotisation de Québec Municipal 2020 pour le service Internet 2020-2021, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021, au montant de 197.37 \$, taxes incluses, à partir du poste budgétaire # 02-13000-494.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-01-019      Adoption du Manuel de l'employé révisé en date du 19 septembre 2019**

---

**Considérant** que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a décidé qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le salarié qui, à la fin d'une année de référence, comptera 3 ans ou plus de service bénéficiera de 3 semaines de vacances continues. Son indemnité de vacances correspondra alors à 6 % de son salaire gagné pendant l'année de référence.

**Considérant** que la CNESST a aussi décidé qu'un salarié peut s'absenter de son travail pendant 5 jours dans le cas du décès ou des funérailles : de son conjoint, de son enfant, de l'enfant de son conjoint, de son père ou de sa mère, de son frère ou de sa sœur.

**Considérant** que la section 2.1 portant sur la période de vacances et la section 2.5.4 b) portant sur les congés spéciaux, comme le décès, du manuel de l'employé doivent se conformer aux nouvelles exigences de la loi.

**Considérant** les demandes des employés quant à changer des modalités aux vacances, aux obligations familiales, aux congés fériés, etc. telles que soumises à partir du procès-verbal de la rencontre des employés en date du 19 février dernier.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'accepter les modifications apportées auxdites sections ci-dessous mentionnées du manuel de l'employé et de transmettre une version électronique du Guide à tous les employés de la municipalité pour les informer des changements apportés audit manuel.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-01-020      Renouvellement de l'adhésion à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau et il est résolu de renouveler l'adhésion de Monsieur Martin Lafrenière, à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, au montant de 310.43 \$, taxes incluses, à partir du poste budgétaire # 02-22000-494.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-01-021      Renouvellement de l'adhésion à Les Éditions Wilson & Lafleur Inc.**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de renouveler l'adhésion à Les Éditions Wilson & Lafleur Inc., au



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

montant de 182.70 \$, taxes incluses, à partir du poste budgétaire # 02-13000-494.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-01-022      Renouvellement de l'adhésion à Wolters Kluwer  
Québec Ltée**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu de renouveler l'adhésion à Wolters Kluwer Québec Ltée, au montant de 835.87 \$, taxes incluses, à partir du poste budgétaire # 02-11000-494.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-01-023      Entente entre certaines municipalités – lancement  
en commun d'un appel d'offres par la MRC de la  
Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) pour adjuger un  
contrat de services professionnels et techniques et  
de soutien continu du réseau informatique**

---

**Considérant** que le paragraphe 4° de l'article 14.3 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) permet à une municipalité d'accomplir en commun une demande de soumission pour l'adjudication d'un contrat.

**Considérant** que le premier alinéa de l'article 14.4 dudit Code permet à toute partie à telle entente de déléguer à une autre tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente.

**Considérant** que les municipalités locales d'Aumond, de Blue Sea, de Bois-Franc, de Cayamant, de Déléage, de Lac-Sainte-Marie, de Low, de Montcerf-Lytton et de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ont antérieurement signifié leur intérêt pour le lancement en commun d'un appel d'offres pour adjuger un contrat de services professionnels et techniques et de soutien continu du réseau informatique.

**Considérant** que lesdites municipalités locales ont également alors signifié leur intérêt à déléguer à la MRCVG le pouvoir de lancer cet appel d'offres pour elles et en leur nom.

**Considérant** que d'autres municipalités locales, incluses dans le territoire de la MRCVG, pourraient éventuellement se joindre audit contrat, sous conditions.

**Considérant** qu'à cette fin, l'administration de la MRCVG a préparé et a soumis à son conseil des maires un sommaire du document d'appel d'offres intitulé Appel d'offres – Services professionnels et techniques et de soutien continu du réseau informatique des municipalités.

**Considérant** que le troisième alinéa dudit article 14.3 prévoit que l'entente ne peut porter que sur une partie du processus menant à l'accomplissement de l'objet de l'acte visé.

**Considérant** que le conseil municipal de Lac-Sainte-Marie entend déléguer ainsi de manière limitative à la MRCVG le pouvoir de demander les soumissions requises et celui d'octroyer le contrat ou de rejeter toutes les soumissions, pour les municipalités délégantes et en leur nom, à l'exclusion de toute autre responsabilité.

**Considérant** que le deuxième alinéa de l'article 14.4 prévoit que telle délégation entraîne, en cas d'acceptation d'une soumission par la délégataire, l'établissement d'un lien contractuel entre chaque délégant et le soumissionnaire et que la présente délégation exclut la délégataire de tout lien contractuel avec le soumissionnaire.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu :

**Que** la municipalité de Lac-Sainte-Marie se porte formellement partie, par la présente, à une entente avec les municipalités ayant confirmé leur intérêt, et autres municipalités qui pourraient éventuellement se joindre à cette entente sous conditions, aux fins de demander des soumissions et d'adjuger un contrat pour la fourniture de services décrits dans le document d'appel d'offres intitulé Appel d'offres – Services professionnels et techniques et de soutien continu du réseau informatique des municipalités.

**Que** le conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie délègue exclusivement à la MRCVG le pouvoir de demander des soumissions et d'adjuger, pour et



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

au nom de ce conseil, le contrat y afférant.

**Que** le conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie engage sa responsabilité contractuelle envers le soumissionnaire si une soumission est acceptée par la délégataire et dégage cette dernière de toute autre responsabilité ou acte pouvant découler de la mise en œuvre de l'entente.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-01-024**      **Participation au comité ad hoc – Collecte de matières résiduelles de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG)**

---

**Considérant** que la MRCVG a mis sur pied un comité ad hoc, incluant des membres du comité de l'environnement de la MRCVG ainsi que de membres fonctionnaires municipaux dans la région pour gérer les nouvelles fonctions de la MRCVG relatives à la collecte de matières résiduelles.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu d'autoriser le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à participer au comité ad hoc de la MRCVG, et d'autoriser également Monsieur Martin Lafrenière à titre de substitut en son absence.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-01-025**      **Ajout d'une couverture d'assurance responsabilité civile pour les activités du Carnaval 2020**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau et il est résolu d'ajouter une couverture d'assurance responsabilité civile pour les activités du Carnaval 2020, au montant de 600.00 \$ plus les taxes de 9 %, dont les frais seront acquittés par le comité organisateur.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-01-026**      **Renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de renouveler l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec, au montant de 852.00 \$ plus les taxes applicables, incluant les coûts d'adhésion et de responsabilité civile, à partir des postes budgétaires # 02-13000-454 et # 02-13000-423.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### Note au procès-verbal

---

Les sujets discutés, durant la parole aux contribuables, seront notés par le secrétaire d'assemblée et déposés au dossier de la séance.

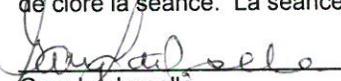
---

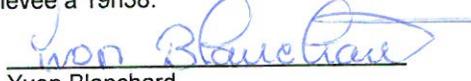
---

**2020-01-027**      **Clôture de la séance**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 19h38.

  
Gary Lachapelle,  
Maire

  
Yvon Blanchard,  
Directeur général, secrétaire-trésorier